

Ville de Rognac
CM du 10 Avril 2017

(Verbatim audio)

Mr Le Maire : bien, mesdames, messieurs, mes chers collègues on va pouvoir commencer le conseil municipal. Bonjour à toutes et à tous. Je vais commencer par l'appel.

Appel effectué par Mr Le Maire.

Mr Le Maire : je vous propose de désigner le secrétaire de séance, conformément à la loi du 13 août 2004. Je vous propose forcément de recourir au scrutin secret et de décider à l'unanimité de ce mode de scrutin public. Qui est pour ? Qui est contre ? Et je vous propose de désigner Valérie Millancourt comme secrétaire de séance, y a-t-il d'autres candidats ? Non ? Bien, Valérie Billancourt je vous désigne secrétaire de séance, s'il n'y a pas d'opposition. Le PV de la séance antérieure vous sera remis ultérieurement lors de la prochaine séance, au regard des délais assez courts. Je vous propose de passer directement au compte rendu des décisions prises par moi-même et de passer au jeu des questions par rapport à ces décisions. Y a-t-il des questions ?
Mme Lambrechts ?

Mme Lambrechts : je voulais savoir justement, dans le domaine du patrimoine, la convention « taxe locale sur la publicité », ça concerne quels panneaux exactement ? C'est des grands panneaux publicitaires ?

Mr Le Maire : oui, c'est des grands panneaux publicitaires, donc le but de faire un inventaire sur l'ensemble de la commune de tout ce qui est pollution dite visuelle et de taxer en fait ces grands panneaux publicitaires, j'insiste bien sur la défense du commerce de proximité qui ne sera pas impactée par la TPLE.

Mme Lambrechts : d'accord. Le deuxième point, c'est la ligne qui suit, la convention d'aide à la dénomination de la numérotation des voies, je voulais savoir qui va être chargé de faire ça.

Mr Le Maire : la poste.

Mme Lambrechts : d'accord.

Mr Le Maire : c'est vrai que ce n'a pas été précisé dans l'exposé. Vous avez d'autres points Mme Lambrechts ?

Mme Lambrechts : la taxe sur les véhicules, je suppose que l'abrogation de la première décision c'était une erreur dans la vente ? Ou le véhicule ne s'est pas rendu ?

Mr Le Maire : oui, c'était simplement une erreur matérielle dans la décision, montant est le même.

Mme Lambrechts : c'est bon.

Mr Le Maire : bien. Alors je vous propose d'entrer directement au niveau de l'ordre du jour sur l'affectation des résultats 2016 sur le budget principal avec comme rapporteur Mr Gérardin.

Mr Gérardin : merci. L'arrêté des comptes 2016 du budget principal est constitué du vote du compte administratif et du compte de gestion. Donc pour appeler les résultats, donc en clôture 2015 au niveau de l'investissement en était à 838 151,67 € le résultat de l'exercice 2016 est en clôture au niveau de l'investissement à 334 868,23 €, donc on finit en résultat cumulé en 2016 à 1 173 019,90 €. Donc le report se fera intégralement, donc ce résultat cumulé 2016 est intégralement reporté sur la section d'investissement. Au niveau du résultat en fonctionnement, le seul résultat que nous devons affecter, il termine en cumul à 6 656 854,42 €. Elle se décompose de la manière suivante, je ne sais pas si vous avez remarqué mais il y a une petite coquille dans le rapport, il faut bien lire le résultat cumulé 2016 est composé du résultat de l'année 2015 diminué, et non pas augmenté, de la part affectée à l'investissement, donc la part affectée à l'investissement s'élève à 1 683 979 €. Donc vous avez en clôture 2015, 5 401 690,80 € on a affecté 1 600 000 à l'investissement, le résultat de l'exercice 2016 et de 2 930 142 € et donc on finit un résultat cumulé de 6 656 000. L'affectation du résultat doit couvrir en priorité le besoin de financement dans la section d'investissement, on y reviendra lorsqu'on abordera le budget puisque nous avons 3,9 millions de report au niveau de la section d'investissement. Ce besoin de financement est nécessaire puisque le solde après intégration des reports est négatif et que le besoin de financement de la section d'investissement de l'année 2016 est indispensable pour les dépenses non financées. Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 4 avril 2017 et après en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'année 2016 qui s'élève à 6 656 854,42 € comme suit : en section d'investissement en réserve à hauteur de 4,5 M€ qui vont nous permettre de financer les investissements et en section de fonctionnement en conserve, donc report à nouveau, on conserve 2 156 854,42 € en section de fonctionnement.

Mr Le Maire : merci Mr Gérardin, y a-t-il des observations des questions par rapport à ce rapport ? Non ? Dans ce cas-là va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Rapport numéro trois, c'est l'affectation des résultats cette fois-ci sur le budget annexe des pompes funèbres, Mr Gérardin vous avez la parole.

Mr Gérardin : rapidement un rappel des résultats. En clôture cumulée pour l'année 2016 on termine en investissement à 2 591 € et en fonctionnement, on termine l'année en clôture à 22 743 €. Donc là il n'y a pas nécessité de transférer, d'affecter une part du résultat de fonctionnement à l'investissement puisque l'investissement termine en positif, donc il vous est proposé de reporter l'intégralité du résultat de fonctionnement dans la section de fonctionnement pour l'année qui vient. Donc après en avoir délibéré il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'année 2016 qui s'élève à 22 743 € comme suit, donc en section de fonctionnement intégralement.

Mr Le Maire : merci Mr Gérardin. Il y a-t-il des questions par rapport à ça ?

Mr Molino : là aussi, il y a une petite erreur, il ne faut pas augmenter mes diminuer.

Mr Le Maire : oui bien sûr, c'était sur les deux rapports. Y a-t-il des remarques ? Non ? On va passer au vote. Qui est contre contemplation qui s'abstient ? Merci. Nous allons passer au rapport numéro quatre qui le vote des taux d'imposition pour l'année 2017, Mr Gérardin.

Mr Gérardin : eh bien conformément à nos engagements, les toutes les positions communales n'ont pas évolué et n'évolueront pas. Pour 2017 ils restent, pour la taxe d'habitation à 9,88 %. Pour la taxe sur le foncier les propriétés bâties à 25,63 %, et pour la taxe du foncier des propriétés non bâties à 20,22 % donc les mêmes taux que l'année dernière, on les reconduit à l'identique.

Mr Le Maire : bien, y a-t-il des observations par rapport à ça ?

Mr Molino : oui.

Mr Le Maire : Mr Molino ?

Mr Molino : nous ne reviendrons pas sur les excitations que nous avons données lors du dernier conseil municipal. Lors de la présentation notamment du compte administratif 2016, nous avons démontré que de 2014 à 2016, malgré les baisses de dotation de l'État, les diverses dotations intercommunales ou métropolitaines entre 2014 et 2016 ont permis d'avoir 750 000 € de plus de recettes à la collectivité. Nous voterons donc contre cette délibération car nous estimons que les taux communaux auraient dû baisser, et ce depuis 2015, comme nous le réclamons depuis cette date. Voilà ce que nous avons à dire.

Mr Le Maire : bien, je vais vous répondre quand même. Vous savez qu'il y a une baisse de la part intercommunale sur 12 ans, puisque le mécanisme faisait qu'on prenait le taux moyen pondéré au niveau de la métropole, donc ça va avoir des impacts sur la fiscalité des ménages, et tant mieux que s'en réjouir. Parallèlement à cela, vous avez quand même la DGF qui a baissé de 1, 2 millions d'euros, et j'ai une mauvaise nouvelle parce que l'estimation dans le BP n'est pas encore assez affinée puisqu'on est largement en baisse, on est à peu près à 200 000 € au lieu de 300 000. Donc vous voyez que logiquement la stabilité de notre pression fiscale, je sais qu'on a un point de désaccord, mais sur 12 ans vous allez retrouver un même niveau d'imposition que ce que l'on avait en 2015, simplement.

Mr Molino : mais pas sur les bases de taux communaux.

Mr Le Maire : les bases des taux... Mr Molino, il n'y a pas que la baisse des taux qui est important, on est en train de travailler sur des dégrèvements ciblés et je préfère ça à la baisse des taux mécaniques, parce que quand vous baissez les taux mécaniquement, c'est des recettes en moins pour la collectivité. En même temps, si vous faites des dégrèvements vis-à-vis de population cible comme les personnes qui souffrent d'un handicap, comme je l'ai exprimé, c'est tout l'objet des études d'ailleurs qui est en train de faire Ecofinance ou autre, eh bien ça permet d'avoir des compensations au niveau de l'État. Donc en même temps des recettes supplémentaires. Voilà pourquoi nous ne sommes pas orientés vers la baisse des taux, mais surtout vers des dégrèvements par rapport à des cibles au niveau de notre population, notamment je l'expliquais la dernière fois, tout ce qui est périmètre Seveso. Voilà, Mr Gérardin vous voulez rajouter quelque chose.

Mr Gérardin : oui, je souhaiterais rajouter un petit point, parce que dans les dotations que vous évoquez qui auraient permis de compenser...

Mr Molino : qui ont permis, pas qui auraient.

Mr Gérardin : oui, qui ont permis. Mais ce qu'il faut dire pour être tout à fait clair et transparent, c'est qu'une partie importante de ces dotations revêt un caractère exceptionnel. Donc ça veut dire que c'est compliqué, vous voyez, d'avoir une politique fiscale qui ferait le yoyo au gré des dotations exceptionnelles.

Mr Le Maire : Bruno, pour compléter, si on veut parler de la feu dotation de solidarité communautaire, nous n'avons plus de garantie en 2018, 2019 et 2020. Donc à partir de là, il y aura forcément, ça c'est mécanique, des baisses de recettes.

Mr Molino : Quand on voit les résultants en fin d'exercice, fin 2016, sur la section de fonctionnement, ou même de l'investissement, mais ne parlons pas d'investissement, on a quand même un petit peu de réserves. Ce que je veux dire par là c'est qu'en 2015 on a eu...

Mr Le Maire : Mr Molino, vous oubliez de dire qu'on a baissé de 500 000 € le chapitre zéro 12.

Mr Molino : oui on va y revenir après.

Mr Le Maire : on y reviendra, mais il y a eu des efforts effectués au niveau des services qui ont fait qu'on a ces résultats. C'est-à-dire que clairement on a une baisse des recettes de la part de l'État, voire même de la part de la métropole à compter de 2018, et quand vous faites une prospective financière, vous êtes obligés d'anticiper ces baisses. Après, qu'il y ait une subvention exceptionnelle en 2017 ou en 2016, ça je pense que tout le monde peut s'en réjouir de la part de la métropole, on est bien d'accord. Donc à partir de là, étant donné que nous étions engagés sur des baisses de dépenses de fonctionnement, notamment les charges à caractère général, parce que je vous le rappelle qu'il y a eu un processus de basculement du 012 au 011, quand il s'agit de l'externalisation, mais quand je vois les services avoir carrément, à périmètre constant, à l'euro constant, le même montant d'une année sur l'autre, il faut saluer ces efforts là. Ce qui nous fait avoir des résultats à la hauteur de nos investissements, on le verra au niveau du budget primitif. Mais il faut être prudent sur nos recettes, c'est la raison pour laquelle je suis plus sur une baisse, encore une fois, de la fiscalité ciblée, pour permettre une recette complémentaire de la part de l'État. Voilà.

Mr Molino : enfin pour moi, pour ma part je découvre cette baisse ciblée. C'est la première fois que j'en entends parler. Mais bon, j'ai peut-être raté un épisode, mais je ne pense pas.

Mr Le Maire : Mr Molino, je vous les dirai dans leur foi, je vous ai parlé notamment des personnes à mobilité réduite, notamment sur la taxe foncière bâtie puisqu'ils doivent faire des aménagements de leur domicile par rapport à leur handicap, donc ça je vous en ai parlé depuis quelques mois. C'est ce qu'on est en train de faire, d'ailleurs le cabinet Ecofinance est en train de travailler là-dessus. Donc je préfère des baisses ciblées que une baisse de taux qui n'aboutit pas à grand-chose, sur un point ou deux ce n'est pas là-dessus qu'on va travailler, c'est également sur l'abattement général. Bien, s'agissant de ce vote, qui est contre ?

Mr Molino : Oui.

Mr Le Maire : vous êtes contre la stabilité.

Mme Lambrechts : je vais le voter cette fois-ci, dans le cadre de la stabilité, on avait parlé de baisse éventuelle il y a deux en arrière pour lesquelles j'étais favorable, aujourd'hui effectivement la situation est un type flou.

Mr Le Maire : bien sûr.

Mme Lambrechts : je vais le voter cette année, je retiens l'idée des baisses ciblées qui sont une bonne idée.

Mr Le Maire : merci beaucoup. Rapport numéro cinq, budget primitif 2017, budget annexe des pompes funèbres, Mr Gérardin.

Mr Gérardin : Le budget annexe des pompes funèbres relève du plan comptable M4 puisque la commercialisation des caveaux est assujettie à la TVA. Il a la particularité d'être voté en hors taxe. Le budget présenté est équilibré en dépenses et en recettes de la façon suivante, pour la

section de fonctionnement 65 173 €, et pour la section d'investissement 45 011 €. Donc au niveau de fonctionnement il s'agit au niveau des dépenses, principalement des écritures comptables relatives à la prise en compte du stock initial des caveaux au 1^{er} janvier de l'année 2017, des équipements de travaux, certains titres annulés et les dépenses imprévues. Pour ce qui est de la section d'investissement au niveau des dépenses, essentiellement il s'agit là encore d'écritures comptables relative à la prise en compte des stocks prévisionnels de fin d'année, de l'achat de matériel et de dépenses imprévues. Après en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif annexe des pompes funèbres 2017.

Mr Le Maire : bien, y a-t-il des questions, ou des remarques à ce sujet ? Non ? On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Rapport numéro six, budget primitif 2017, alors avant de passer la parole à Mr Gérardin, le brillant rapporteur sur le budget, je voudrais vous dire quelques mots notamment sur le contexte, ça rejoindra la discussion qu'on a eue, où la contrainte budgétaire sur les collectivités locales s'amplifie sous l'effet d'une nouvelle contribution des collectivités au redressement des finances publiques. Le budget primitif 2017 intègre pour la quatrième année consécutive les effets de la contribution des collectivités territoriales au redressement de ses finances publiques, en tenant compte d'une division par deux de la contribution de ce que l'on appelle le bloc communal, c'est-à-dire communes plus intercommunalité, en 2017. Celle-ci se traduira malgré tout pour la ville par une nouvelle diminution de la dotation globale de fonctionnement de l'ordre de 300 000 €, elle s'élèvera précisément puisque je viens d'avoir l'AMF, à 245 944 € au lieu de 300 000 intégrés dans le BP, à l'heure où nous n'avons pas encore connaissance de ce montant précis. Baisse à laquelle s'ajoute, et s'ajoutera, la pénalité SRU d'un montant, cette année, de 519 000 € au titre de l'état de carence en matière de logements sociaux, soit une perte cumulée de 1,1 million d'euros sur quatre ans de baisse de dotations de l'État. Néanmoins, malgré ce contexte assez délicat, nous pouvons nous satisfaire de présenter au Rognacais un projet de budget primitif préservant, à la fois les équilibres financiers majeurs de notre ville, et les efforts conduits depuis plus d'un an, maintenant, pour ajuster progressivement nos dépenses aux réductions de recettes, induite par la baisse des dotations de l'État, qui portent leurs fruits. Je pense à la baisse, quand même assez drastique, de 700 000 € des dépenses de personnel en deux exercices budgétaires et la maîtrise parfaite de nos charges à caractère général. Ce budget, c'est avant tout un marqueur fort de notre capacité à conduire à son terme notre plan d'investissement massif. On avoisinera sans aucun doute, plus de 35 millions d'euros sur 6 ans et une reconnaissance de l'importante discipline budgétaire, cher Bruno, que nous savons nous imposer. Mais si un budget doit traduire une stratégie financière, que vous allez nous décrire, elle vise aussi à préserver des équilibres des fondamentaux sains. Il est aussi et surtout la traduction des priorités en matière d'investissement que nous définissons, des choix de politique publique nous opérons, des projets nouveaux que nous portons pour offrir aux Rognacaises et aux Rognacais un cadre de vie agréable et des services publics de proximité de qualité. Ainsi, les ouvertures de classes supplémentaires dans nos écoles, l'expansion d'un groupe scolaire, Gérald Kraemer. La rénovation du centre de loisirs la Plantade, comprenant la création de six salles d'activités, une salle de restauration à vocation multiple, un centre d'hébergement de 30 lits sous forme de chambres individuelles ou doubles, cet ensemble qui sera livré avant la fin de l'année 2017 mais aussi l'élargissement de l'offre de loisirs en faveur de nos jeunes et le maintien de la qualité de la restauration scolaire, marqueront une nouvelle fois notre budget 2017 traduisant clairement la priorité que nous plaçons à l'éducation mais également à la jeunesse. Mais l'offre de service public élargira aussi par l'expansion du périmètre d'activité, et à travers l'accès à de nouveaux équipements publics, salle de boxe, tennis couverts, terrain multisports, espaces publics réaménagés, notamment notre plan de rénovation des aires de jeux dans les différents quartiers de Rognac. Je rappelle à toutes fins utiles, que ces investissements se feront sans recours à

l'emprunt et que Rognac figure parmi les quelques rares communes à n'avoir aucune dette, sans en faire un dogme absolu. Nous restons également avant tout soucieux d'assurer un juste équilibre entre la nécessité de garantir et de développer un service public de qualité, qui sache répondre aux besoins prioritaires de notre population, et la nécessité de préserver notre capacité à agir dans les années futures, c'est ce que ce budget 2017 s'engage à respecter. Nous avons été en mesure de vous présenter cette maquette budgétaire, je tiens néanmoins à vous préciser qu'elle sera amendée par un budget supplémentaire sous forme de décisions modificatives, afin d'affecter plus de 4 millions d'euros de recettes d'investissement supplémentaire, liées notamment à la signature du contrat départemental avec le département. Cette affectation de ces recettes pourra éventuellement être ciblée par la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de voirie qui sera réactualisée au regard du report de transfert de ces compétences à la métropole en 2020, la finalisation du projet du centre de loisirs la Plantade, la phase 1 de financement sous forme d'APCP de la nouvelle brigade territoriale de gendarmerie et les études du nouvel équipement sportif, à savoir la pelouse synthétique. Je vous remercie et je passe la parole pour plus de détails et d'éléments chiffrés à Monsieur Girardin.

Girardin : merci. Le 23 mars dernier lors du dernier conseil municipal, nous avons voté le compte administratif 2016 qui, comme nouveau nom de le voir dans le rapport numéro deux relatif à l'affectation des résultats, présenter une gestion saine des finances communales. Après la présentation du CA 2016 nous avons pu débattre des grandes orientations budgétaires pour 2017 et le CAP pour la fin du présent mandat. Le BP 2017, qu'au nom de la majorité je m'apprête à vous présenter, est directement inspirée des grands principes que nous avons évoqués ensemble lors du débat d'orientation budgétaire, à savoir, un service de responsabilité qui se traduit par notre volonté d'encadrer les dépenses de fonctionnement en maîtrisant leurs évolutions, et d'autre part par une prévision raisonnable du niveau des recettes, en légère baisses par rapport au BP 2016. Un principe de cohérence, puisque ce budget est équilibré, marque notre volonté, tant en fonctionnement qu'en investissement, de tenir compte de l'ensemble des besoins exprimés par la population, de notre jeunesse jusqu'à nos aînés. Enfin, le principe de constance, puisque vous avez pu constater évidemment, comme nous nous y sommes engagés, nous maintenons les taux d'imposition communaux inchangés. Nous avons prévu également un soutien non démenti, et même renforcé aux associations. Ce budget nous permettra une nouvelle fois d'être au rendez-vous du contrat de mandature que notre équipe a passé avec les Rognacaises et les Rognacais. Comme vous le verrez dans un instant, conformément à ce que j'avais annoncé dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, le BP que nous voterons dans quelques instants, nous permettra de solder les investissements engagés en 2016. Pour rappel nous avons cumulé en 2016 3,9 millions de report d'investissement sur les grands projets, il nous faut maintenant boucler le financement tout simplement. Ainsi, d'ici au mois de juin, nous allons solder les investissant structurants lancés en 2016 puis nous soumettront au vote du conseil municipal, comme Mr Le Maire vient de l'expliquer, un budget supplémentaire qui nous permettra d'intégrer une recette supplémentaire de plus de 3,6 millions d'euros émanant du contrat départemental de développement et d'aménagement. Ce sera l'occasion pour nous de procéder à de nouveaux arbitrages importants. Alors, rapidement pour la présentation du BP, puisque nous avons largement évoqué tous ces chiffres lors du débat d'orientation budgétaire, donc pour la section de fonctionnement le BP 2017 s'équilibre à 20 732 000 € avec une prévision d'épargne nette à hauteur de 2 156 854 €. Et pour la section d'investissement le BP 2017 s'équilibre à hauteur de 9 132 017 €. Donc rapidement, si on rentre dans le détail, pour la section de fonctionnement, au niveau des dépenses, nous avons prévu une augmentation à peu près 6 % des dépenses à caractère général. Ceux-ci pour anticiper les variations de prix au niveau des denrées alimentaires, des variations de prix par rapport aux fournitures d'équipement pour les divers services de la commune et également la maintenance

des bâtiments communaux. Nous avons également de nouvelles dépenses, puisqu'il faut assurer le gardiennage du stade du COSEC, comme nous l'avons décidé récemment, le nettoyage des salles de sport et comme nous nous y sommes engagés, les illuminations de Noël et les animations dans le nouveau quartier. Au niveau du chapitre 012, donc les charges de personnels, la l'effort est poursuivi et même accentué. Nous prévoyons une baisse de presque 4 % des dépenses de personnels pour les ramener, comme nous nous y sommes engagés lors du débat d'orientation budgétaire, à moins de 10 millions d'euros. Donc, nous en sommes conscients, c'est encore un effort qui est demandé, mais c'est un effort qui est indispensable si nous voulons conserver des marges de manœuvre, donc nous essayons d'utiliser tout ce qui est possible en termes de réorganisation des services, mais également en termes de contrats aidés, de mobilité interne pour arriver à ce résultat. Concernant les autres chapitres, pour ce qui est de l'atténuation de produits, ce qui concerne essentiellement la pénalité SRU, Nous prévoyons une ligne à hauteur de la notification que nous avons eue, à savoir 519 860 €, c'est moins qu'en 2016 puisque nous sommes dorénavant bénéficiaires du FPIC et non plus contributeurs. Pour ce qui est des charges de gestion courante, là une baisse de plus de 10 %. La ça concerne essentiellement la baisse de subvention versée au CCAS qui est estimée cette année à 217 717 € contre 376 641 € en 2016, cette diminution est simplement dû à la suppression du remboursement des salaires mis à disposition par la commune de Rognac au CCAS. Et puis ce que j'évoquais en introduction de mon propos, à savoir l'enveloppe allouée aux associations. C'est 500 000 € en 2017 soient 50 000 € de plus par rapport au BP 2016. Il s'agit là des subventions de fonctionnement et à cela va s'ajouter une enveloppe supplémentaire de 180 000 ou à peu près pour les subventions exceptionnelles, ce qui portera l'effort pour le tissu associatif à 680 000 € pour 2017. Enfin au niveau des charges exceptionnelles, la hausse du chapitre, on passe de 174 000 € à 209 000 €, est due essentiellement à l'augmentation prévisionnelle du montant attribué aux subventions exceptionnelles comme je viens de l'expliquer. En recette, il n'y a pas tellement d'évolution. On prévoit une progression de nos produits de service ; quand même ; puisque comme évoquer lors du débat d'orientation budgétaire, nos structures municipales sont et on peut s'en féliciter, de plus en plus fréquentées. Cela génère des recettes pour la commune. Au niveau du chapitre 73 « impôts et taxes », il y a une relative stabilité. On a vu les taux sont inchangés et la progression que l'on enregistre est due essentiellement au reversement du fond de péréquation des ressources communales et intercommunales que j'évoquais précédemment. Enfin, au niveau des dotations et participations, on enregistre une baisse comme annoncée en préambule par Mr Le Maire. Donc là c'est plus de 20% de diminution par rapport au BP 2016 et il semblerait que notre prévision de 300 000€ doit être corrigée encore à la baisse. Voilà après pour les produits de gestion courante, c'est essentiellement des produits de location qui auraient été estimés au plus juste. Donc c'est sensiblement identique au BP 2016. Après vous avez des produits financiers mais c'est assez limité. Il y a quand même une augmentation de 50% ; vous noterez ; entre le BP 2016 et 2017 puisque nous passons de 200 à 300€ sur les parts sociales que nous avons à la Caisse d'Épargne ou au Crédit Agricole. C'est une belle progression 50%...

Voilà, donc pour les produits exceptionnels c'est difficile à estimer. On a prévu une enveloppe raisonnable, prudente comme il est de bon ton en matière de finance public. Et ensuite l'atténuation de charge qui est liée au remboursement social pour le personnel en maladie ou en accident. Là on a mis exactement la même chose qu'en 2016.

Passons maintenant à la section d'investissement. Donc je ne vais pas revenir sur l'ensemble des investissements qui ont été décrits précisément par Mr Le Maire tout à l'heure. Les prévisions pour 2017 s'élèvent au global à plus de 9 millions d'euros (9 132 000€). Les dépenses couvrent ; on l'a vu ; tous les investissements qui ont été décrits. Je ne vais pas y revenir. Et concernant les recettes, il y aura un transfert qui est important, des excédents de fonctionnement à hauteur de

4 500 000€ qui vont venir appuyer les fonds nécessaires au financement notamment des reports 2016.

Voilà, après en avoir délibéré, il est proposé au CM d'approuver le budget primitif 2017.

Mr Le Maire : merci Mr Gérardin. On va délibérer après. Avant on va débattre un peu. Mme Lambrechts.

Mme Lambrechts : par rapport à ce budget, moi je déplore toujours les mêmes choses et c'est redondant. Tout d'abord les économies qu'on fait avec le personnel municipal avec l'embauche des emplois précaires ; parce que moi je les qualifie comme ça. Il y a des efforts à faire certes. Que cela se fasse sur la vie des services passent encore, que ce soit sur le personnel, je trouve ça dommage. Donc ça c'est déjà un point qui me déplaît. D'autre part, sur les grands investissements de la ville, je déplore toujours l'absence de structures, de lieux, de salles pour les ados et les jeunes ados. Alors évidemment, je ne parle pas de la Plantade. On a bien compris que c'est un investissement à long terme et c'est le gros bouquet. Il n'y a toujours rien pour les jeunes adolescents, c'est à dire la tranche entre 13 et 17 ans. C'est un manque et ça fait 2 fois déjà, 2 conseils municipaux et 2 votes de budgets où cela revient sur la table. Et une fois de plus, je constate l'absence de projet dans ce domaine là. Voilà. Et puis par contre aussi, on parle des baisses de dotations, de la DGF, du manque de recettes. Qu'est ce qu'on fait aujourd'hui pour réclamer auprès de l'Etat une révision de ces procédures ?

Mr Le Maire : alors, le dernier point que vous évoquez, je vais vous répondre. La MF avait sollicité à l'époque le Président de la République, c'était en juin dernier, pour ne pas appliquer la diminution de la DGF à taux plein. Sur l'année 2017 on a été partiellement entendu puisqu'on a que 50% de la baisse qui était prévue. Mais ce qui est clair et qui paraît anormal ; je voudrais le rappeler quand même. Les collectivités territoriales et notamment les interco et la commune participent à 4,5% de la dette de l'Etat qui avoisine 2 200 000 000€. Et on nous demande, sur ce bloc communal de participer à hauteur de 25% de l'effort. Et donc ça c'est pas possible. L'Etat ne s'applique pas à lui même ce qu'il nous demande à nous. Et on peut le déplorer. Il y a eu pendant X temps, et quel que soit le gouvernement, des gels de dotation de l'Etat et puis après on est passé à la diminution en 2013 avec le pacte de stabilité et de gouvernance des finances, on est passé à cette diminution drastique. Alors, ce qu'on fait, c'est qu'à travers la MF, on est en train de dire que cela n'est plus possible parce qu'en plus, l'investissement public local c'est 70% « du CA des Entreprises ». Donc, ceci au regard de cela fait que nous agirons en 2017-2018 pour ne plus subir. Mais je vais vous avouer franchement, on est à 300 000€ sur un budget maintenant de 16 ou 17 millions d'euros, on aura jamais l'augmentation de notre DGF, on n'est pas... si on peut se battre, conserver ces 200 000€ même si cela devient symbolique, l'accompagnement de l'Etat, pourquoi pas mais surtout et également, puisque cela me donne l'occasion de rebondir ; sur les dépenses normées, notamment les dépenses obligatoires, au delà de la pénalité CRU ; c'est à dire ce que l'on a délibéré qui sont une obligation de la part de la commune ; on a des investissements à faire sur ces six années qui arrivent par rapport à ces dépenses normatives.

S'agissant du 2^{ème} point, je sais que vous réclamiez une structure jeunesse. L'idée étant d'aller à l'essentiel, c'est à dire d'accueillir la population de 3 ans à 11-12 ans au niveau de la Plantade, d'accueillir 300 gamins à l'échelle fin 2017, c'était une nécessité au regard des listes d'attente. Maintenant sur l'offre des 12-13-17 ans, je ne sais pas si raisonner en matière de « local » est forcément la bonne solution. Puisque pour l'heure, on a quand même des offres et notamment sur les séjours ou autre mais Mme Micelli en dira plus même si on n'a pas en tant que tel un local. Et puis le premier point c'était ?

Mme Lambrechts : sur la compression du personnel municipal et la précarisation de l'emploi.

Mr Le Maire : on est tous à un moment donné, quand vous atteignez des montants comme 67% ; je ne vais pas refaire l'historique parce qu'il y aurait beaucoup de choses à dire mais, 67% de la masse salariale sur les dépenses réelles de fonctionnement, au regard des baisses de recettes, vous avez l'effet ciseau qui est forcément bloquant pour justement financer les investissements futurs donc effectivement il faut être courageux mais en même temps c'était une nécessité au regard de la structure budgétaire de la commune de Rognac.

Mr Molino, je pense que vous voulez ajouter quelque chose.

Mr Molino : oui. Vous pensez bien. Nous avons déjà fait un certains nombres de commentaires lors du dernier CM et on ne reviendra pas la dessus puisqu'on en a parlé du débat d'orientation budgétaire. Néanmoins on voudrait rajouter quelques remarques. Sur le budget de fonctionnement tout d'abord. Alors contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure, les charges à caractère général augmentent de 370 000€ et Mr Gérardin l' a dit, ça représente un plus de 6% d'augmentation. Alors que dans le même temps, effectivement les charges de personnel ont diminué de 402 000€ par rapport au budget précédent. Et comme vous le décrivez, cela fait bien 3,89% de moins. Mais quand on analyse plus finement les charges à caractère général, les postes qui augmentent le plus, hormis les frais d'alimentation qui augmentent de 37 000€ sur l'année, ce sont les frais de nettoyage des locaux plus de 254 000€ par rapport à 2016 et les achats de prestations de service plus de 38 000€. Alors ces augmentations hormis les frais d'alimentation, sont la conséquence d'une politique d'externalisation que vous avez mis en place, des tâches qui étaient effectuées au par avant par le personnel de la collectivité. Alors en mon sens, on ne peut pas parler de diminution de frais du personnel comme cela apparaît en faisant une lecture mécanique du budget. De plus, si on rajoute à cela les recettes supplémentaires engendrées par les contrats « emploi avenir ». Donc plus 70 000€ par rapport à l'année dernière. On se rend compte que les frais de personnel n'ont donc pas diminué de 3,89% tel que vous le présentez. Alors ce ne sont que des transferts de chapitre qui laissent apparaître cette soi disant « baisse ». Enfin et cela on tenait à le souligner également, la qualité du service externalisée et notamment en ce qui concerne le nettoyage des complexes sportifs laisse vraiment à désirer. Alors autre point qui nous interpelle, ce sont les baisses de 48 000€ des dépenses d'entretien qui passent de 846 000€ en 2016 à 798 000€ en 2017. Et en contrario, l'augmentation de 49 000€ des frais de télécommunication qui passent de 76 500€ à 125 000€. Alors nous nous inquiétons de la baisse des frais d'entretien car il nous semble indispensable de bien entretenir nos bâtiments, nos voiries, nos véhicules... et on est interrogatif quant à la hausse des frais de télécommunication. Alors j'ai une question à vous poser, est ce que l'on peut nous donner des explications sur une telle augmentation prévue en 2017 ? Je viendrai après sur le chapitre investissement si vous pouvez me répondre à cette question s'il vous plait.

Mr Le Maire : Mr Molino, je pense que vous avez une idée un peu erronée d'un budget primitif. Il faut comparer par rapport aux dépenses réalisées. Je n'étais pas là au compte administratif ; je ne peux pas être présent dans la salle ; mais ce qu'on s'est aperçu quand même c'est qu'il y avait véritablement une baisse de 500 000€ sur les dépenses de personnel ; si mes souvenirs sont bons et que j'arrive à lire un compte administratif ; et en même temps vous aviez une maîtrise des charges à caractère général. Est ce vrai ?

Mr Molino : sur 2016 ?

Mr Le Maire : pour le compte administratif sur 2016.

Mr Molino : on parle bien du budget primitif ?

Mr Le Maire : on va parler du budget primitif.

Mr Molino : on est bien d'accord.

Mr Le Maire : Mr Molino, quand vous avez des excédents de fonctionnement de 2 100 000€, je vais vous poser une autre question. Comment vous faites pour les ventiler ? Mr Gérardin vient de vous présenter l'interprétation des résultats.

Mr Molino : oui tout à fait.

Mr Le Maire : vous avez plus de 2 millions d'excédents de fonctionnement qu'on a laissé en fonctionnement, est ce que vous pouvez me dire mécaniquement, comptablement comment vous faites pour les reventiler ? Et bien vous avez la réponse à votre question. C'est à dire que clairement ces 2 millions là, comme vous devez voter votre budget en équilibre,

Mr Molino : oui,

Mr Le Maire : on est obligé de les dissoudre globalement dans les chapitres au niveau du budget de fonctionnement. Voilà. Donc c'est la raison pour laquelle, clairement vous avez des poches comme ça qui sont mises et ventilées dans certains chapitres budgétaires.

Mr Molino : oui mais comme tout en chacun. Tout budget forcément.

Mr Le Maire : donc vous avez la réponse à votre question. C'est à dire on comparera ; vous me dites qu'il y aura « une explosion de l'externalisation des charges liées à l'externalisation du patrimoine bâti » ; moi je vous dis rendez-vous encore une fois comme je vous l'ai dit l'année dernière, au niveau du compte administratif et vous verrez que ce qui est affiché au niveau du réalisé n'est pas le prévisionnel et loin de là.

Mr Molino : on est bien d'accord. Mais là on parle bien d'un budget Mr Le Rudulier.

Mr Le Maire : bien sûr.

Mr Molino : vous me reparlez de compte administratif. On comparera le compte administratif. Vous m'aviez déjà fait la remarque, il y a quelques années,

Mr Le Maire : Mr Molino vous m'avez demandé d'être au rendez-vous, rappelez-vous, dans un an pour voir comment les dépenses de personnel vont évoluer...

Mr Molino : tout à fait.

Mr Le Maire : j'étais au delà du rendez-vous puisqu'on avait prévu 300 000€ de baisse et on arrive à 500 000€. Donc vous voyez quand vous me donnez rendez-vous, généralement j'y suis.

Mr Molino : oui.

Mr Le Maire : donc je vous donne rendez-vous pour le compte administratif pour dire quoi ? Pour dire que les dépenses de personnel, on affiche 950 000€, mais notre objectif, vous l'aurez compris c'est d'aller vers 9,8 ou 9,7. Vous pouvez retourner les chiffres dans tous les sens, il y a une baisse fondamentale des dépenses du personnel.

Mr Molino : je suis d'accord.

Mr Le Maire : bien, merci parce que vous étiez en train de dire tout à l'heure que foncièrement c'était une baisse qui était masquée par rapport à l'externalisation...

Mr Molino : je suis d'accord.

Mr Le Maire : c'est faux l'externalisation coûte moins chère que les dépenses de personnel Mr Molino, que la baisse des dépenses du personnel. Le surcoût lié à l'entretien du patrimoine ; par exemple sportif ; sera absorbé dans le budget des charges à caractère général et rendez-vous dans un an sur l'exécution budgétaire et vous verrez que nos charges à caractère général n'auront pas augmenté de 6%. Il faut être cohérent.

Mr Molino : Mr Le Rudulier, moi je lis, vous nous donnez des rapports avec des pourcentages,

Mr Le Maire : mais vous n'avez pas su me répondre à ma question donc vous seriez dans le même état d'esprit. C'est à dire : « que faites-vous de vos excédents ? »

Mr Molino : non parce que moi je ne suis pas comme vous dans la collectivité depuis de nombreuses années. Et je ne peux pas répondre à tout du jour au lendemain mais simplement,

Mr Le Maire : voilà.

Mr Molino : ce que je vois, encore une fois, c'est que sur les budgets primitifs, il y a des pourcentages en plus, des pourcentages en moins, des chiffres qui sont posés parce qu'il faut poser des chiffres, évidemment. Alors j'avais commencé à faire l'exercice ; pour ne rien vous cacher ; par rapport aux dépenses réelles et voir les budgets ; mais je vous avais déjà fait la remarque... l'année dernière en disant : « c'est bien beau, on prend des budgets, on gonfle des recettes ou on augmente, on gonfle des dépenses, attendez...

Mr Le Maire : non, Mr Molino, il y a des règles de base, on ne gonfle jamais des recettes. On est prudents au niveau des recettes et on gonfle des dépenses.

Mr Molino : ce que je veux dire par là c'est que quand je vois qu'on a un budget de 20 millions et quand on arrive au budget administratif, on est qu'à 75% du budget,

Mr Le Maire : mais c'est normal ! C'est l'articulation classique de toutes finances publiques locales et heureusement.

Mr Molino : je suis d'accord.

Mr Le Maire : mais qu'est ce que vous faites de l'excédent ?

Mr Molino : je suis d'accord mais vous me comparez les comptes administratifs avec les budgets. Comparons les budgets avec les budgets.

Mr Le Maire : non.

Mr Molino : mais si.

Mr Le Maire : non. Je vous dis attention à la lecture que vous faites des chapitres budgétaires au niveau prévision puisque nous avons un excédent de 2 millions d'euros qu'il faut qu'on répartisse sur l'ensemble de nos chapitres. Donc foncièrement il y a des chapitres qui sont gonflés. Il y a des dépenses, comme sur certains postes ; vous m'avez même parlé des frais de télécommunications ; nous n'arriverons même jamais à la hauteur de ce qui était prévu. Et c'est à

fortiori logique. Ce sont des actes d'une bonne gestion Mr Molino et ça je peux vous l'assurer. Il vaut mieux ça que l'inverse.

Mr Molino : mais c'est possible que vous gonfliez les chiffres mais encore une fois quand je vois qu'on dit dans les commentaires : « on baisse de 6% on augmente de 3... » Voilà, c'est ce qui est écrit, je suis désolé. Vous les avez lu les rapports ? C'est bien écrit ?

Mr Le Maire : merci, j'ai essayé de les lire, j'ai eu du mal mais j'y arrive un peu. Ce dont je vous ai parlé, mais Mr Molino, entre la prévision et la réalisation, vous l'avez dit vous même, vous venez de faire le constat vous même, vous prenez un BP par rapport à un CA, heureusement qu'on dépense pas tout, qu'on a 25% de marge. Et ces excédents là, c'est la loi de finance, enfin le CSGCT qui nous l'impose. Il faut qu'on les répartisse sur l'ensemble de nos chapitres mais ce qui est sûr c'est que lorsqu'on affiche un chiffre comme les 9 950 000€ de charges de personnel, c'est ce chiffre là et vous l'avez vu de vous même, c'est le chiffre limite, le seuil où l'on n'ira pas au delà de ça. C'est juste pour comprendre la philosophie de réaffectation du résultat.

Mr Molino : mais je la comprends parfaitement cette réflexion. C'est normal. Mais encore une fois je vous avais fait la remarque l'année dernière et vous m'aviez dit : « surtout ne mélangeons pas les comptes administratifs et les budgets... »

Mr Le Maire : mais ça n'est pas ce que je vous dis,

Mr Molino : si.

Mr Le Maire : non vous étiez en train de comparer du CA à BP.

Mr Molino : non.

Mr Le Maire : non mais pas là. L'année dernière ! Vous me compariez le CA avec le BP. Non moi je ne vous dis pas ça. Je vous dis : « comparez le CA à CA et le BP à BP. »

Mr Molino : et bien c'est ce que je viens de faire.

Mr le Maire : et si vous comparez de BP à BP, moi je vous dis, vous me posez la question sur des frais de télécommunication ou autre, il y a des poches et on est obligés de reventiler sur certains chapitres budgétaires.

Mr Molino : d'accord mais je pense qu'on pourrait peut-être reventilés plus finement que de mettre sur des poches comme ça. Il y a quand même près de 80 000€ de plus sur un poste comme ça. On peut le mettre sur un autre poste.

Mr Le Maire : c'est le problème d'avoir trop d'argent, c'est que vous voulez dire en réserve.

Mr Molino : non. On peut le mettre ailleurs. C'est tout.

Mr Le Maire : alors c'est vraiment pas un problème à ce moment là.

Mr Molino : alors à présent je voudrais revenir sur les investissements.

Mr Le Maire : allez-y Mr Molino.

Mr Molino : alors vous indiquez les travaux de sécurisation des calades, dans le document. Pourriez-vous nous indiquez en quoi cela consiste parce que on s'est fait produire ; et d'ailleurs

je remercie les services financiers de la ville qui m'ont fourni un certain nombre de documents que j'avais réclamé et assez rapidement cette fois-ci puisque j'ai eu votre accord.

Mr Le Maire : très rapidement. Merci.

Mr Molino : dans les fiches d'opérations, je n'ai pas trouvé de projet concernant le poste de sécurisation des calades. Donc je voudrais savoir à quoi ça correspond et quel est le budget qui est affecté à ce poste là.

Mr Le Maire : alors je n'ai plus le chiffre en tête. Il y a eu 2 phases sur les calades. Il y a eu la première phase qui a été réalisée en 2016 c'est la sécurisation de la mise en œuvre de glissière de sécurité sur l'ensemble du tellement puisqu'on avait pas mal d'intrusions, la mise en place de barrières DFCI, les travaux également d'élagage forestier. Ca c'était la 1^{ère} phase qui a été financée en 2016. La 2^{ème} phase, dans ce budget 2017 ; ça a fait l'objet d'un dossier de proximité, il me semble, vous devez avoir le montant sur le rapport. C'est l'équipement de jeux avec la mise en œuvre d'un sol souple au niveau du terrain en lui même. Maintenant qu'on a sécurisé l'endroit, et la mise en place d'une vidéo protection. Voilà ce que comporte la phase 2.

Mr Molino : c'est sur l'école maternelle ou sur le quartier ?

Mr Le Maire : ah les calades ! Je confondais avec les cades ! J'ai compris les cades !

Mr Molino : les cades je n'ai pas de problèmes. Les calades,

Mr Le Maire : les calades, excusez-moi ! La sécurisation des calades c'est simplement que les riverains, et l'ensemble des co-lotis nous ont demandé une bonne fois pour toutes de traiter le problème des trottoirs. Vous n'êtes pas sans savoir que l'on a pas mal d'essence en la matière qui dégrade continuellement nos trottoirs et nos voies. C'est la raison pour laquelle il y a un axe où l'on va enlever l'ensemble des arbres qui sont sur les trottoirs du lotissement « les calades » mais en lieu et place. Là où l'on a insisté c'est de reprendre en gestion des espaces à caractère privé, donc en gestion publique pour quand même mettre des espaces verts au niveau des calades. Donc il y a 3 lieux qui ont été identifiés par les services techniques où on va reprendre en gestion et planter des essences qui vont permettre quand même d'avoir un quartier assez végétalisé.

Mr Molino : et est ce que l'on a l'estimation budgétaire de ces travaux ?

Mr Le Maire : il me semble, je ne l'ai plus en tête. On doit être autour des 90 000€. 93 000€ pardon. Ça a fait l'objet d'un dossier de proximité.

Mr Molino : mais il n'y a pas de fiches d'opérations spécifiques pour ces travaux là ? Comme on a pour les cades par exemple.

Mr Le Maire : non parce que c'est pris ; de mémoire ; sur les marchés de tout corps d'Etat,

Mr Molino : d'accord. Alors là aussi concernant les travaux de rénovation des groupes scolaires Giono et Pagnol, là non plus on n'a pas trouvé de fiches particulières pour ces opérations là. Alors pouvez-vous nous dire en quoi ça consiste et quels sont les budgets qui sont affectés à ces travaux là.

Mr Le Maire : tu réponds ou...

Mme Miceli : en ce qui concerne nos groupes scolaires effectivement, il est alloué des sommes pour l'entretien, j'allais dire du patrimoine global. C'est à dire les murs, les toitures, refaire les

peintures intérieures, les stores. C'est plus dans ce sens là. A Pagnol il y avait déjà énormément de travaux qui avaient été faits si vous regardez bien ;

Mr Molino : tout à fait.

Mme Miceli : le mur, on avait refait les sanitaires. Donc c'était déjà en cours de rénovation depuis l'année dernière.

Mr Molino : et Giono c'est pareil ?

Mr Le Maire : Giono c'est l'aménagement de la réfection de la cours d'école avec les jeux d'enfants. Et la façade de Giono parce que l'on avait à un moment donné des montants exorbitants notamment pour des travaux d'étanchéité, on a pu passer outre ces montants exorbitants et maintenant nous pouvons traiter les façades en tant que telles.

Mr Molino : d'accord. Alors enfin vous nous avez indiqué lors de la présentation du compte administratif 2016 et du débat d'orientation budgétaire qu'il fallait rendre attractive nos zones d'activité. Alors on s'étonne de ne rien voir comme projet d'investissement sur ces zones là alors que comme vous l'avez dit vous même précédemment, il est vraiment nécessaire de faire une cure de rajeunissement de la zone nord notamment où des travaux de voirie sont plus que nécessaires. Donc on aimerait savoir un petit peu parce que Mr Gérardin lors du dernier CM a appuyé là dessus parce que chaque année, c'est un peu comme Mme Lambrechts qui parle de la jeunesse, moi c'est les zones d'activité qui m'interpellent quelque part. Mr Gérardin avait appuyé là dessus ; ça n'était pas écrit mais il l'avait dit lors du conseil. Donc moi j'aimerais savoir un petit peu quels sont les investissements communaux, je parle de bien d'investissements communaux, qui sont prêts à être faits sur ces zones là parce que si l'on veut rendre attractives nos zones, il faut effectivement, les rendre un peu plus attractives.

Mr Le Maire : alors plusieurs éléments de réponses par rapport à cela. Pour rendre attractives nos zones vous avez plusieurs modalités en matière de gestion de ces zones. Pour l'heure, nous devons impérativement et cela fera l'objet d'un CM pas extraordinaire mais assez ciblé, pour implanter de nouvelles entreprises notamment dans la zone des Plans. C'est que nous sommes en train de travailler avec certains aménageurs. Et vous n'êtes pas sans savoir que par rapport à la zone dite « nord » prise dans son ensemble, il y a d'une part que la CAT nous pose énormément de soucis par rapport à la dégradation des voiries puisque le traitement, je vous rappelle, ces voiries on a des investissements qui sont récurrents tous les 3-4 ans. Soit des purges, soit des réfections complètes en 1^{er} lieu. 2^{ème} élément, vous n'êtes pas sans savoir qu'au 1^{er} janvier 2018 c'est l'ensemble des zones d'activité économique et industrielle qui bascule à la métropole avec la voirie. Donc il est plus évident pour nous, pour l'heure, d'accès sur 2017 sur l'aménagement et le lancement de la procédure de la nouvelle zone d'activité ; puisque là ça nous pompe quand même une énergie car nous sommes en train de calibrer un cahier des charges qui passera par un acte notarié pour avoir un engagement fort par rapport à l'aménageur .on avait déjà du nombre d'emploi à l'hectare, d'activité ciblée. S'agissant des infrastructures routières, soit la métropole les financera ; et ça ce sera mon combat pour avoir mon financement sur la globalité des zones. Soit l'aménageur également dans un partenariat, dans un PUP, pourra financer une partie de l'aménagement de la voirie sur 2018-2019.

Mr Molino : je vous remercie d'avoir écouté toutes nos remarques, mais vous comprenez bien que l'on ne pourra que s'abstenir à cette délibération.

Mr Le Maire : Mr Gérardin rien n'a ajouté ? Donc au 1^{er} juin il y aura une décision modificative un peu plus importante, notamment pour le plan pluriannuel de voirie.

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°7, c'est la participation 2017 à la mission locale Est Etang de Berre. Vous le savez elle est un partenaire privilégié pour l'accueil et la formation, l'orientation et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans. Donc la mission locale regroupe 7 communes : Berre l'Etang, Gignac, Marignane, St Victoret, Rognac, Vitrolles et j'aimerais au delà de la participation communale, qui est récurrente chaque année, vous dire quelques chiffres sur le travail de la mission locale qu'elle effectue sur Rognac. En 2016, on a vu le bilan d'activité 2015, nous avons eu 96 jeunes qui ont été reçus en, ce qu'on appelle le 1^{er} accueil, ils ont franchi la porte de la mission locale pour la 1^{ère} fois. Il y a au total 255 jeunes qui sont accompagnés. Il y a eu 945 entretiens individuels, 77 entrées en dispositif national ; c'est à dire à travers un accompagnement renforcé. Ce qui est important c'est le nombre d'entrées en emploi : 14 jeunes rognacais sont entrés en emploi. Dont 46 de manière durable. Ce qu'estime la mission locale derrière le mot « durable », c'est supérieur ou égal à 6 mois de contrat. Et puis le nombre d'entrée de contrats en alternance qui ne font pas parti du nombre d'entrée en emploi, c'est 8. Et le nombre d'entrée en formation c'est 60 dont 27 au niveau de formation qualifiante. Donc c'est quand même si on compare de 2015 à 2016, un bilan ; j'allais dire : « assez satisfaisant », bilan d'activité satisfaisant au niveau de la mission locale. C'est la raison pour laquelle je vous demanderai d'approuver une participation communale de 22 845€ pour l'année 2017 avec une augmentation d'1,5% par rapport à l'année dernière. Y a-t-il des questions par rapport à ça ? Non ? On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°8, c'est la tarification des prestations loisir-enfance-jeunesse des séjours estivaux 2017 donc aussi pour les jeunes de 12 à 17 ans. Mme Miceli.

Mme Miceli : alors pour rappel, effectivement vous savez que l'on organise chaque année, notre catalogue de propositions de séjours vis à vis du public 6-17 ans. Vous avez les dates et lieux des séjours 2017 sur les deux tranches d'âge. Je rappelle aussi qu'en ce qui concerne les publics 12-17 ans, nous ne l'oublions pas. Nous travaillons dessus Mme Lambrechts, contrairement à ce que l'on croit mais on reste ciblé sur une philosophie qui reste à ce dire qu'aujourd'hui les jeunes se rassemblent bien au delà d'un lieu et on l'a vu clairement ce weekend parce qu'il faut quand même savoir que nous venons d'organiser le 1^{er} weekend qui a été dédié à la jeunesse pendant 24h au centre d'animation municipale. Et on a vu passer sur ce public 12-17 ans, 160 jeunes. Ce qui me semble être un réel succès. Comme quoi, on y a passé, certains élus depuis vendredi en partenariat avec moi étaient présents. Vous avez l'ensemble des propositions tarifaires selon le coefficient familial par séjour. Il vous a été distribué en toute transparence, le coût global au niveau de l'organisation du séjour. Donc après en avoir délibéré, ce qu'on propose au CM municipal c'est d'approuver la tarification des prestations des loisirs, enfance et jeunesse des séjours estivaux 2017 et de dire que, par contre, la non présentation du dernier avis d'imposition entrainera l'application des tarifs de la plus haute tranche du coefficient familial parce qu'il est pour nous nécessaire que les dossiers soient à jour pour que ça corresponde aux tranches.

Mr Molino : une simple question, les tarifs extérieurs, c'est le plein tarif en fait ?

Mme Miceli : majoré.

Mr Molino : c'est un tarif majoré.

Mme Miceli : oui pour les extérieurs, vous avez le coût du séjour et le tarif majoré du fait des frais administratifs que ça engendre.

Mr Molino : parce que vous disiez que vous donniez les tarifs réels mais je ne les ai pas trouvés, où sont ils ?

Mme Miceli : c'est là, ils ont été distribués. Regardez !

Mr Molino : on ne les a pas eu nous.

Mme Miceli : vous ne les avez pas eu ?

Mr Molino : non. On a eu simplement la modification de la,

Mme Miceli : je pensais. Ils sont disponibles par contre Mr Molino. Justement cela a été fait sous un format de fiches cette année. Si vous le souhaitez on peut parfaitement vous les donner.

Mr Molino : d'accord. Si vous pouvez nous les donner, donnez les chiffres pour chaque voyage.

Mme Miceli : parfaitement. Aucun souci. Sur le séjour de St Raphael, sur la section 12-17 ans. C'est un séjour qui revient à 9 946,28€. Sur le séjour été Sommières 6-12 ans, il revient à 16 552,20€. On va repartir sur St Raphael, 9 057€

Mr Molino : pour les 6-12 ans ?

Mme Miceli : Oui vous avez raison. Seyne Les Alpes, 6-12 ans 10 090,76€. Et St Michel de l'Observatoire 9 987,78€.

Mr Molino : ça ce sont les tarifs complets mais ça correspond à combien d'enfants ?

Mme Miceli : Alors je vais tout reprendre. J'ai tous les documents. Je pensais vous les avoir distribués. Alors concernant St Michel de l'Observatoire, c'est sur le nombre de 20 enfants.

Mr Molino : 6-12 ans ?

Mme Miceli : oui. Seyne les Alpes, c'est 30 enfants pour les 6-12 ans. St Raphael, 12-17 ans c'est 15 ados. 6-12 ans St Raphael c'est 40 enfants. Séjour kart, pour les 12-17, 15 jeunes.

Mr Molino : c'est quoi celui là ?

Mme Miceli : à mon avis c'est une erreur. Ils me l'ont mis en doublon. Oubliez. Vous avez raison.

Sommières, 6-12 ans ; c'est moi qui me suis mélangée les pinces ;

Mr Molino : combien ?

Mme Miceli : 26 enfants. C'est parce qu'ils m'ont mis le thème et d'un coup j'ai vu apparaître : « kart ».

Mr Molino : Et pour Sommières pour les 12-17 ans vous ne nous avez pas donné le tarif ni le nombre d'enfants.

Mme Miceli : Alors attendez. C'est lequel qui vous manque.

Mr Molino : Sommières 12-17 ans.

Mme Miceli : c'est le même coût je pense.

Mr Molino : Que les 6-12 ?

Mme Miceli : Oui parce que ce sont les mêmes activités. Avec pareil 15 places.

Mr Molino : Il y avait 26 tout à l'heure.

Mme Miceli : Oui mais vous parlez de quel public. ?

Mr Molino : Sommières. Pour les 15-17 ans ?

Mme Miceli : 15 places et les enfants 26. Il faut être réaliste aussi par rapport à la découpe c'est aussi par rapport à la demande des jeunes. Des groupes de 15, contrairement à ce que l'on croit ce sont déjà de très bons groupes d'ados. Mme Lambrechts peut confirmer que déjà 15 jeunes sur un séjour. On estime ;

Mme Lambrechts : je confirme.

Mme Miceli : oui voilà, vous confirmez.

Mr Molino : c'est dur à gérer.

Mme Miceli : ils sont toujours moins nombreux que les enfants. Vous prenez St Raphael 40 enfants...

Mr Molino : de toute façon, ils n'ont pas les mêmes activités. Ce sont des activités qui coûtent plus chères.

Mme Miceli : aussi. Effectivement.

Mr Le Maire : alors je rappelle la philosophie sur la politique tarifaire que l'on soit bien tous d'accord. C'est que la tranche la plus haute du quotient familial participe à hauteur de 50% du prix du séjour. Et donc on va en dégressif jusqu'à la tranche la plus faible de 0 à 399 où là, on est quasi à 30% par rapport à 70% au niveau de la commune. On est bien d'accord. C'est la même chose, la même logique que la politique tarifaire sur la restauration scolaire ou sur les autres tarifs qui sont pratiqués au niveau de la commune dès lors que l'on fait une tarification différenciée en fonction du niveau de ressources du foyer.

Mr Molino : alors j'ai quand même une petite question. J'ai noté mais j'ai peut être fait une mauvaise interprétation de ce que vous disiez. Pour les 6-12 ans pour St Raphael, le prix global c'est 9 057€ ; on est d'accord ?

Mme Miceli : les 6-12 ans ? Non 22 908€. Mais je peux vous fournir les fiches. Je vous assure. Elles sont là, elles sont disponibles. Je pensais que vous les aviez.

Mr Molino : D'accord parce que là, j'avais fait vite un calcul et il me semblait qu'il y avait des tranches qui étaient supérieures au prix ramené au nombre d'enfants. 22 000, on est d'accord.

Mme Miceli : 22 000€.

Mr Le Maire : oui c'est 22 000€. Si vous abattez au niveau de la participation de la commune c'est 10 252, avec la CAF, vous avez un rapport derrière qui finance à 2400€ et donc la participation familiale, je dirai sur le coefficient familial le plus haut, c'est 256,31€.

Mr Molino : voilà c'est ça.

Mr Le Maire : voilà, c'est le départ et après c'est dégressif...

Mr Molino : mais je serai intéressé pour avoir les documents effectivement si vous pouvez nous les donner. Il n'y a pas de souci.

Mme Miceli : c'est un format sous fiches,

Mr Le Maire : et vous verrez, l'occasion m'est ainsi donnée pour vous dire quand même que sur la prestation de service puisqu'on n'insiste pas assez que par exemple, sur un séjour St Raphael, il va y avoir une inscription à Aqualand, il y aura de la bouée tractée, du Kayak, Waterworld ; je ne sais pas ce que c'est ; il y a quand même toute une série d'activités qui sont clairement décrites sur chaque fiche. On parle d'accro parc, d'aquarium, zoo de Montpellier, kayak tribu donc c'est vraiment des activités diverses et variées quelque soit la tranche d'âge. Y a-t-il d'autres questions par rapport à ce rapport?

Mme Miceli : de toute façon sur l'ensemble des fiches qu'on va vous fournir, vous avez les charges et la description globale des activités et le coût et vous vous apercevrez qu'effectivement les séjours ados ont un coût supérieur aux séjours enfants de part leurs activités proposées.

Mr Molino : absolument.

Mr Le Maire : Y a-t-il d'autres observations. ? On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°9, c'est le prolongement du rapport n°8 : convention de financement de la CAF aide aux vacances enfant séjour pour l'été 2017. Mme Miceli.

Mme Miceli : alors ce rapport, ça concerne toujours la participation financière de la CAF13 et c'est variable sur le coefficient familial de l'allocataire. Vous avez pleinement le détail. On est d'accord c'est réservé sur les vacances séjours enfants été 2017. On vous demande après en avoir délibéré et il est proposé au CM d'approuver la convention de financement 2017 de la CAF concernant l'aide aux vacances enfant, l'AVE pour les séjours 2017. Ce qui nous permet de réduire encore une fois le coût de la prestation pour les familles. C'est dans ce sens là.

Mr Le Maire : y a-t-il des observations ? Je ne pense pas que ce rapport puisse poser problème. On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient. Merci. Rapport numéro 10, vote des subventions exceptionnelles. Juste un point avant la présentation de Bruno, je ne sais pas si tu l'as dit dans ta présentation, mais vous m'avez interpellé au mois de janvier par rapport à mon discours des vœux, sur lequel j'ai insisté sur les 650 000 €, et je l'ai bien voulu, de soutien au financement du tissu associatif, Mr Molino. Et donc si je cumule les deux, subventions de fonctionnement et subventions exceptionnelles, dans le cadre du budget, on arrive bel et bien à plus de 650 000 €, on est à 680 000 € de prévisionnel.

Mr Molino : de prévisionnel.

Mr Le Maire : de prévisionnel, charge au tissu associatif de nous monter des projets pour qu'on puisse venir les subventionner, et n'oubliant pas quand même qu'on a adopté un règlement intérieure sur les subventions de fonctionnement afin de veiller à la bonne gestion de nos associations. Mr Gérardin.

Mr Gérardin : là il s'agit d'un rapport présentant trois demandes de subventions exceptionnelles. Donc nous avons une première demande qui est l'objet de Bien-Etre et Passion pour un montant de 200 €, ça concerne l'organisation d'une rétrospective, puisque l'association à fêter ses 20 ans, donc ça se déroulait au cas du 10 au 15 avril et donc la population était conviée d'ailleurs.

Ensuite, deuxième subvention pour un montant de 1000 €, demande faite par la Clé Rose donc sur le thème de la fête irlandaise de la Saint-Patrick. Ici il s'agissait d'un repas citoyen qui s'est déroulé le 17 mars. Enfin, une demande de subvention de 5920 € de l'ARS Football concernant l'organisation d'un tournoi international de football sur trois jours, les 3, 4 et 5 juin pour les catégories 13 et 15 ans. Donc il y aura 20 équipes engagées dont 2 équipes européennes sur ce tournoi. Vu l'avis favorable de la commission des finances du 4 avril et après en avoir délibéré, le conseil municipal propose d'approuver les subventions regroupées dans le tableau ci-dessous, donc vous pouvez voir que là, sur les trois projets, les subventions demandées correspondent aux montants accordés.

Mr Le Maire : y a-t-il des observations par rapport à ça ?

Mr Molino : non, mais je voudrais revenir sur les associations. Je n'avais pas préparé, j'avais gardé les tableaux des années 2015 et 2016.

Mr Le Maire : ah, vous voyez vous retombez sur le compte administratif, ou bien c'est le BP ?

Mr Molino : lors des vœux, il me semblait qu'on parlait de 2016, on ne parlait pas de 2017.

Mr Le Maire : non, non, non. Quand je fais les vœux de 2017, généralement j'annonce ce que je ferais en 2017 par rapport à ce que j'ai fait en 2016.

Mr Molino : simplement, par rapport aux subventions qu'est accordée aux diverses associations, aussi bien en fonctionnement qu'en exceptionnel...

Mr Le Maire : vous voyez, là vous avez le réflexe du compte administratif, ça dépend des chapitres en fait.

Mr Molino : non, non.

Mr Le Maire : je plaisante.

Mr Molino : en 2014, vous avez versé aux diverses associations 616 000 €. En 2015, je dis bien aussi bien en fonctionnement qu'en exceptionnel, 590 000 €, donc une petite baisse. En 2016, encore une petite baisse puisqu'on est passé à 573 000 €. Là-dedans, il y a notamment une association a-t-il Anvers une certaine somme, une des plus importantes, c'est le comité des œuvres sociales, auquel, malheureusement, et c'est normal vous me direz, les différents Rognacais, hormis ceux qui travaillent dans la municipalité ne peuvent pas avoir accès. Et pour mémoire, le COS avait reçu 88 000 € en 2014, a reçu 94 000 € en 2015 et a reçu 96 000 € en 2016. Donc on voit bien que le COS augmente et que les autres associations diminuent. Puisque mécaniquement le COS on voit bien que ça a augmenté et que les autres associations ça a diminué. Simplement pour revenir sur le fait que vous disiez lors des mêmes vœux, vous disiez que contrairement aux autres communes qui baissaient leurs subventions, la mathématiquement on baisse aussi aux subventions.

Mr Le Maire : non.

Mr Molino : si.

Mr Le Maire : regardez Mr Molino, ce que je vous disais en introduction...

Mr Gérardin : c'est le réalisé, ça.

Mr Le Maire : le prévisionnel...

Mr Molino : quand ça vous arrange on parle du prévisionnel...

Mr Le Maire : non, non, non.

Mr Gérardin : si les associations ne déposent pas de dossier, on va pas, nous, envoyer des chèques.

Mr Molino : mais non.

Mr Le Maire : l'objectif c'est que quand je mets 680 000 € sur cette ligne-là, par rapport aux autres lignes comme les frais de télécommunications si on va jusqu'au bout de la démarche, c'est qu'elle soit dépensée. Maintenant, on a un règlement intérieur, ça c'est normal je pense, on l'a voté à l'unanimité de mémoire, c'est aussi un acte de bonne gestion de veiller à la bonne utilisation des lits publics, et en même temps nous invitons, chaque association, à déposer, durant tout le long de l'année, des dossiers de subventions.

Mr Molino : qui tiennent la route.

Mr Le Maire : qui tiennent la route et je pense là-dessus on peut s'entendre. Donc l'effort politique c'est de dire que j'inscris budgétairement 680 000 € et dans mon discours, je parle de variable d'ajustement, en disant que ce ne sera jamais la variable d'ajustement du budget de fonctionnement. La variable d'ajustement, pour moi...

Mr Molino : c'est les charges de personnel.

Mr Le Maire : c'est le chapitre 012, vous l'avez compris, voilà.

Mr Molino : je revenais sur les chiffres réels effectivement.

Mr Le Maire : sur les comptes admiratifs, je suis ravi que vous replongiez sur la réalité, ça fait plaisir. Merci beaucoup. C'est la réalité des chiffres, c'est le compte administratif. Allez, on va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci Mr Molino. Monsieur le professeur d'économie est ce qu'on peut continuer ? Rapport numéro 11 la vente aux enchères de deux véhicules communaux. Comme vous le savez, j'ai délégation du conseil municipal pour des ventes inférieures à 4600 €, mais au-delà de 4600 € il revient au conseil municipal d'en délibérer et c'est la raison pour laquelle je propose de délibérer sur deux véhicules qui ont été, pour la première fois, mis appris sur notre plate-forme dématérialisée, avec une vente aux enchères ouverte à tous. Et on vous propose aujourd'hui d'approuver les ventes aux enchères de véhicules Citroën JUMPY, immatriculé 781 BDL 13 pour une valeur de 8138 € alors que sa mise initiale était fixée à 4000 €, et puis un Citroën JUMPY, immatriculé 129 AGB 13, dans la valeur finale des enchères et de 5200 € alors que sa mise à prix de 2000 €. Enchères qui se sont déroulées du 23 mars au 6 avril dernier, sachant qu'on parle de renouvellement mais pour être tout à fait logique, on est plus sur une rationalisation de notre flotte au niveau des services techniques. Voilà, y a-t-il des questions par rapport à ça ?

Mr Molino : une question technique, la mise à prix c'était la valeur argus du véhicule, ou c'est une valeur estimée ?

Mr Le Maire : non, c'est une valeur argus il me semble.

Mr Molino : ils ont bien été vendus.

Mr Le Maire : oui, on s'en réjouit car ça veut dire que cette plate-forme, puisque rappelez-vous c'était une adhésion à cette plate-forme et vous aviez d'ailleurs posé la question par rapport au coût de l'adhésion est-ce que ça valait vraiment le coup, ne serait-ce que par rapport aux deux premières mises en vente, ça couvre largement le prix de l'adhésion de la plate-forme. Voilà. On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Rapport numéro 12, révision du règlement intérieur de l'école de musique, Monsieur Jean-Michel Mazenq.

Mr Mazenq : le précédent règlement intérieur de l'école de musique daté de 2012. Non seulement il avait besoin d'être remis à l'ordre du jour, de plus, comme vous le savez, notre école de musique à déménager donc certains points n'étaient plus très opportuns dans l'ancien règlement. Vous avez donc en dessous, dans l'exposé, un certain nombre de points qui, soit n'apparaissaient pas du tout dans l'ancien règlement, soit qui sont un peu relissé et remis à l'ordre du jour. Notamment par exemple si on prend le lieu de regroupement, l'article 12.2, là les questions du parvis de l'église, là effectivement c'est plus opportun que ce que c'était auparavant. Donc si vous voulez bien m'épargner la lecture de la totalité du règlement ce serait sympathique. Donc il n'y a rien de changé fondamentalement, c'est juste une remise à l'ordre du jour donc il vous est demandé d'approuver le règlement intérieur de l'école de musique ci annexée.

Mr Le Maire : Mme Lambrechts ?

Mme Lambrechts : moi j'ai pas mal de questions sur ce règlement intérieur. Sur l'article 1.2, sur les fonctions de responsable, je suis étonné qu'on nous demande à ce que le responsable ait une fonction, attendez que je retrouve l'article ...

Mr Mazenq : le responsable nommé par le maire assure la direction artistique et pédagogique ainsi que le bon fonctionnement de l'école.

Mme Lambrechts : sur le bon fonctionnement de l'école, je n'ai rien à dire. Il exerce une autorité directe sur l'ensemble du personnel, enseignant et administratif. Ça me pose un petit souci, dans la mesure où le personnel est du personnel communal, ce sont donc des fonctionnaires et qui sont sous l'autorité de leurs DRH, ou de leur directeur des services, par sous le directeur de l'association.

Mr Mazenq : effectivement, au niveau de la rédaction peut-être ça aurait pu être affiné un peu différemment, néanmoins il n'y a aucune procédure qui relève ce domaine-là qui ne soit transmis par la directrice de l'école de musique, au directeur des ressources humaines ou au maire.

Mme Lambrechts : mais ce n'est pas qu'un détail, c'est important. La fonction publique garantie quand même ça.

Mr Le Maire : attendez, quand on parle deux responsables, on est bien d'accord, le directeur de l'école de musique est lui-même fonctionnaire.

Mme Lambrechts : ah d'accord.

Mr Le Maire : ah oui. Il est lui-même fonctionnaire, sinon ça ne peut pas fonctionner.

Mme Lambrechts. C'est pour ça que je l'avais relevé.

Mr Le Maire : ce n'est pas un président d'association, a fortiori.

Mme Lambrechts. D'accord. Là, on est d'accord. Ensuite, par rapport à la chorale, effectivement il y a un niveau élevé, donc on demande qu'un test d'entrée soit effectué lors de toute nouvelle inscription. De fait, est-ce qu'on ouvre une section pour les débutants, ou pas ?

Mr Mazenq : là, c'est la chorale des adultes. Il y a une énorme demande, il y a une liste d'attente et donc que la responsable, la chef de chœur, fait passer un petit test pour voir si effectivement... Ce n'est pas une sélection draconienne. Notre chorale obtient le niveau excellent, comme on a pu en juger lors des dernières prestations, notamment pour le conseil Retina, donc vu l'afflux de la demande...

Mme Lambrechts : justement, ça vaudrait peut-être le coup d'ouvrir une section pour les novices.

Mr Mazenq : bon, les gens qui viennent chanter sont tous, alors il n'y a pas de novices, de gens qui n'ont jamais chanté du tout, mais c'est une question de qualité, mais on leur fait pas passer un examen, casting.

Mme Lambrechts : excusez-moi, j'en ai encore. Sur l'article 10.2, il est mentionné que tout comportement d'un élève mineur, ou adulte, gênant le bon fonctionnement des cours individuels ou collectifs, entraînerait sa radiation et le refus de sa réinscription de l'avenir. C'est pour le moins très flou.

Mr Mazenq : non mais c'est pas ex abrupto, les parents sont convoqués..., D'abord il y a toute une série de négociation, mais effectivement après si on a des élèves qui mettent le feu à l'école...

Mme Lambrechts : Non, mais entre mettre le feu et chahuter pendant les cours il y a une différence.

Mr Mazenq : mettre le feu, c'est une façon de parler.

Mme Lambrechts : parce que normalement, dans tout règlement intérieur il y a une durée d'éviction.

Mr Mazenq : là, c'est décidé par le personnel de direction et par les professeurs qui sont concernés, les parents sont mis au courant, si les dérives sont réitérées, la sanction s'applique.

Mme Lambrechts : pas d'immunité ?

Mr Mazenq : non.

Mme Lambrechts : y en a un qui devrait bien se tenir ailleurs... Une année d'éviction serait pas mal.

Mr Mazenq : pour l'instant, on n'en est là. Et pour tout vous dire ça ne s'est jamais produit. Donc certains comportements effectivement, c'est un petit peu tendu, que ce soit au niveau des écoles ou au niveau de l'école de musique, c'est la même chose. Donc on a préféré se prémunir, disons que c'est un avertissement sans frais pour l'instant.

Mme Lambrechts : merci.

Mr Le Maire : en ce qui concerne l'immunité, elle s'applique à l'ensemble des parlementaires y compris les parlementaires européens, Mme Lambrechts.

Mme Lambrechts : tout à fait. N'est pas aux élèves de l'école de musique, je le note.

Mr Mazenq : notez quand même que ce n'est jamais arrivé.

Mr Le Maire : bien, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Puisque nous sommes dans les règlements intérieurs, passons à celui de la médiathèque avec sa révision également, avec le rapporteur toujours le même, Mr Mazenq.

Mr Mazenq : l'équipe dynamique, l'excellente équipe de la médiathèque, travaille depuis quelques temps sur un nouveau fonctionnement. C'est pour ça que vous avez cet exposé. Au départ la réflexion est menée sur une nouvelle modalités de prêt, une extension des horaires pour l'ouverture, rien est entériné encore pour l'instant, et notamment la mise en place aussi, et ça sera l'objet du rapport d'après, d'une charte Internet. Il est donc nécessaire de mettre à jour ce règlement intérieur qui, de mémoire, devait dater de 2010. Je profite de la parole qui m'étonnait pour louer les qualités des agents de la médiathèque, qui sont très dynamiques, qui proposent à la population vraiment un travail de qualité sur des thèmes variés. Donc il était important, encore une fois, de dépoussiérer ce règlement, notamment dans l'optique d'un nouveau fonctionnement, le fonctionnement amélioré, aussi bien au niveau des lieux de prêt, des lieux de lecture, que de la charte Internet, que des horaires... Donc, ce nouveau règlement intégrera les nouveaux comportements des usagers et les nouveaux services à savoir principalement les dons de livres des usagers, l'intégration dans le fonds, puisqu'on peut toujours récupérer dans le fond de la médiathèque des bouquins, des documents qui viennent des particuliers. Donc charge à l'équipe de bibliothécaires d'estimer s'ils sont en état, s'ils ne sont pas obsolètes..., Donc ça a été intégré. Le nombre de livres empruntés passe de 10 ouvrages à 14 pour une durée de 4 semaines au lieu de 3. Le prêt de vidéo passe de 2 en section adultes et 2 en section jeunesse à 4 vidéos pour chaque section. Et donc un nouveau service qui a été mis en place, qui s'appelle le Bibadom, bibliothèque à domicile, c'est-à-dire que les gens qui ont des difficultés pour se déplacer prennent contact avec la médiathèque qui se déplace. Donc un agent de la médiathèque va au domicile de l'administré, lui apporter les livres qu'il a demandé. Voilà. Et donc accès à Internet après acceptation de la charte, on n'y reviendra tout à l'heure, vous verrez que les deux rapports se ressemblent. Après en avoir délibéré, il est proposé au conseil celui-ci parle d'approuver le nouveau règlement intérieur ci annexé.

Mr Le Maire : merci, y a-t-il des observations par rapport à ce règlement ? Non ? On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Rapport n° 14 il concerne la création de la charte Internet de la médiathèque, rapporteur Mr Mazenq.

Mr Mazenq : Comme je vous le disais il y a un court instant, une des avancées par rapport à la médiathèque sera une montée en puissance de l'équipement informatique, ça ne saurait tarder, puisque le matériel a priori est arrivé, maintenant il faut installer. Cet équipement, comme ça vous est écrit, va amener non seulement un plus au niveau du travail des agents. Donc ils travaillaient sous un logiciel qui s'appelait Orphée 2003, ils sont passés sur Orphée MX 2016, qui va, quand vous le dit, permettre des réservations en ligne, des notices enrichies... Ça va être véritablement un service beaucoup plus éclairant pour les administrés. Un espace public numérique pour le jour. Donc comme dans toutes les administrations ou les services publics où il y a usage de l'informatique, on était obligé de prémunir la collectivité, et c'est aussi une façon de prémunir les administrés, par la création et le vote d'une charte Internet, c'est ce qu'on vous demande dans ce qu'on vous a annexé dans cette délibération. Cette charte règlera l'offre numérique actuelle mais aussi celle à venir avec l'installation du nouveau logiciel de gestion, du portail de fonctions et des espaces et ateliers numériques au sein des sections. Donc on vous demande d'approuver la charte Internet ci annexée, charte qui sera à la signature de chaque utilisateur, puisque le document d'inscription est annexé. Voilà.

Mr Le Maire : y a des observations par rapport à cette délibération, ce rapport plutôt ? On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Rapport numéro 15, il s'agit de la modification du temps de travail hebdomadaire d'un fonctionnaire à temps non complet, avec comme rapporteur Madame Miceli.

Mme Houdais : oui, c'est toujours pour régularisation, ça concerne un salarié qui est sur l'école de musique, c'est un enseignant qui enseigne le violon. Donc on fait des modifications par rapport à ces horaires et l'activité. Donc ce qu'on demande c'est qu'après en avoir délibéré au conseil municipal, c'est de décider de modifier à compter du 1er mai 2017 le temps de travail de l'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe enseignant le violon à temps non complet à raison de 05h30 hebdomadaires, et de ce fait d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions relatives à ce dossier.

Mr Le Maire : y a-t-il des observations par rapport à ce rapport ? Non ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Mme Lambrechts : vous dites que c'est une régularisation c'est que c'est déjà 5h30 par semaine ?

Mme Houdais : on réajuste ces heures par rapport à la demande et à la nécessité d'avoir un prof de violon, C'est dans ce sens-là. On régule. Ce n'est pas la peine d'avoir plus d'heures si on n'en a pas besoin au niveau des cours. On régularise pour être au plus juste.

Mr Le Maire : d'autres points ? Non ? On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Rapport numéro 16, vente d'une partie de la parcelle cadastrée section BT numéro 243 sise les plans à la SCI DNAN. Ça fait parti un peu de notre projet de développement économique. Il y a une société qui nous a sollicité, notamment une société spécialisée dans l'automobile au travers de la mécanique, la carrosserie, de l'entretien mais aussi de vente de pièces détachées. Une société qui possédait déjà un tènement contigu à cette parcelle et nous a proposé de l'acquérir. Il y a un prix qui a été fixé et qui est largement supérieur au prix les domaines, de 57 000 € en tenant compte aussi des contraintes sur ce foncier étant donné que nous sommes en zone inondable, dans le sens où il y a un bassin de rétention à faire, il y a énormément de contraintes notamment en termes de viabilisation, d'apporter les réseaux d'assainissement et d'eau potable, puisque là on est dans une zone totalement non couverte. C'est la raison pour laquelle ils ont fixé le prix à 57 000 € hors taxes, soit 19 jours ou du mètre carré. Je vous demande d'approuver cette vente. Y a-t-il des questions ?

Mr Molino : c'est une SCI, c'est ça ?

Mr Le Maire : oui.

Mr Molino : c'est local ?

Mr Le Maire : ce sont des entrepreneurs Rognacais, effectivement.

Mr Molino : on peut savoir qui est le gérant de cette SCI ?

Mr Le Maire : je n'ai plus nantais, je vous le dirai. Ils sont plusieurs, la SCI est composée de trois noms, trois frères de mémoire.

Mr Molino : d'accord. Ils sont immatriculés ? Il y a un SIRET ?

Mr Le Maire : ah oui, absolument. Ca, ça a été vérifié.

Mr Molino : j'aimerais bien savoir qui.

Mr Le Maire : oui. Y a-t-il d'autres questions ? Non ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Dernier rapport, c'est la vente des parcelles cadastrées section BT numéro 574 et 582 sises rue Clément Ader, Les Plans, la SCI JLB. Pareil, une entreprise Rognacaises implantée de longue date sur Rognac et qui produit des équipements de protection industriels, pour son développement et pour favoriser le développement de son activité, envisageait son expansion à travers un achat de foncier, puisque les locaux actuels sont largement insuffisants. Et la commune a proposé à cette société d'acquérir le prix du terrain à 35 € du mètre carré puisque moins de contraintes pèsent sur ce terrain, les réseaux d'assainissement et d'eaux potables sont à côté, nous ne sommes pas dans une zone inondable ce qui justifie le delta des deux fonciers. Tout ça pour une superficie de 2439 mètres carrés au prix de 85 365 € hors-taxes. Voilà, y a-t-il des questions par rapport à ça ? Non ? On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Prochain conseil municipal, 66 je de six fixée au 1er juin, de cette année bien évidemment, pour la décision modificative notamment des 4 millions d'euros. Merci, bonne soirée à vous.